

Séance du : 12 janvier 2023

n°03/2023

**L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme MARTY Héléne est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

ADROIT Sophie, ARDON Judith, BIGNON Christine, GRAFEUILLE ROUDET Valérie, LATCHE Catherine, MALMAISON Patricia, MARTY Héléne, MIR Virginie, NACCACHE Nathalie, SIORAT Florence, VILESPY Estelle

BATIGNE Robert, BODIN Pierre, BOMBAIL Jean-Pierre, BONDOUY Guy, CASSAN Jean-Clément, CESSSES Christian, DEMANGEOT François, FABRE Christian, FERRET Michel, GOUXETTE Jean-Luc, GUIRAUD Dominique, HEBRARD Gilbert, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGOUTTE Jean, MAZAS Christian, MILHES Marius, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, PRADEL Christophe, SCHMIDT Alain, STEIMER John, VELAND Raymond, ZANATTA Rémy

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

EXPERT Reine

HEDIN Philippe, SARTORI Alain

En exercice : 63

Présents : 38

**Avaient donné pouvoir :**

MARECHAL Martine à FABRE Christian

VAUTHIER Marie-Hélène à PETIT Jean-Marie

KONDRYSZYN Serge à BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de voix : 41

**Excusés :**

BOUSQUET Alexia, CAMPGUILHEM Sandrine, CESSSES Evelyne, CORROIR Véronique  
GLEYSSES Lison, MARECHAL Martine, PALOSSE Christiane, VERCRUYSSSE Sandrine

ARPAILLANGE Michel, BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BREIL Bernard,  
CLAVEL Thierry, DANJOU Jacques, GELI Bertrand, GREFFIER Philippe, GUERRA  
Olivier, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAVIGNE Gérard, MERCIER Alain,  
METIFEU Marc, PEDRERO Roger, POISSON Henri, PUJOL Michel, RAMONDA Hervé,  
SERRANO Serge, SERRES Charly.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 68 81 00 00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com

**Objet : Désignation du représentant du PETR du Pays Lauragais au sein du Comité d'Orientation Stratégique de l'AREC**

Vu le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu le Code de Commerce, notamment son article R 225-29 ;

Vu les statuts de la SPL, notamment son article 18

Vu le Règlement Intérieur de la SPL AREC, notamment son article 7

Vu la délibération n°35/2020 du comité syndical du 28 septembre 2020 désignant M. Jean-Marie Petit comme représentant du PETR à la SPL AREC Occitanie,

Monsieur le Président rappelle que le PETR est actionnaire de la société SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE)

Il rappelle que cette société a pour objet :

La SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie. A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.

Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT.

En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :

- une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets ;
- le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :
  - o une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables ;
  - o une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;
  - o un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20230112-03\_2023-DE

- une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional ;
  - toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;
  - la capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air;
  - par application des articles L. 511-6 8° du CMF et L. 381-2 et L. 381-3 du CCH, une mission de tiers-financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L. 381-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et une offre de tiers financement direct au sens des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 381-3 du Code précité ;
- le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.

Suite au Conseil d'Administration de l'AREC, en date du 27 Janvier 2022, Monsieur le Président précise que le comité syndical du PETR doit procéder à la désignation de son représentant au sein du Comité d'orientation Stratégique de la société SPL AREC OCCITANIE, comité qui sera chargé d'opérer le suivi de la stratégie de la SPL (définition des orientations à moyen terme des activités de la SPL et projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de la SPL) et des contrats et engagements de la SPL, et de formuler des avis auprès du Conseil d'Administration.

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) -1° - **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie PETIT pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Comité d'Orientation Stratégique de la société SPL AREC OCCITANIE.

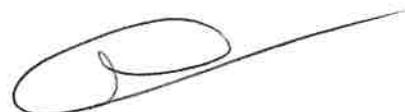
2° - **AUTORISE** Monsieur Jean-Marie PETIT à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Comité d'Orientation Stratégique

3°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 janvier 2023

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 68 99 68 68

Courriel : contact@payslauragais.com

**REÇU EN PREFECTURE**

le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com